

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DASCO 129 - Affermissement du coût définitif de l'école maternelle 56, rue Mstislav Rostropovitch, Paris (17ème) – Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage (I 3 F / Ville).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature avec la société anonyme d'HLM Î3F d'un avenant à la convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'une école maternelle de 8 classes sur le lot O6 de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1.- Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Immobilière 3F l'avenant à la convention du 18 janvier 2013 de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une école maternelle de 8 classes (avec deux logements de fonction) sur le lot O6 de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e), dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, pour un montant prévisionnel d'investissement de 9 809 328, 46 euros TTC (toutes dépenses confondues en valeur finale estimée).

Article 2.- La dépense sera imputée sur le budget d'investissement 2017 et suivants sur le chapitre 23, rubrique 213, compte par nature 2313 et 238, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO